

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Isabelle DESSERY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Etait absente représentée : Emilie CHOISMIN donne pouvoir à Chantal CHARPENTIER

Absents excusés : Séverine LEGRANGER, Frédéric MULLER,

Absents non excusés : Marion FREDON, Clément MOINAT

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe FERCOT

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

✓ **LANCEMENT DE PROCEDURE DE LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, émettent un avis favorable au lancement de la procédure de révision allégée du PLU de la commune et valident les modalités de concertation proposée.

✓ **PRET A USAGE AGRICOLE SUR UN IMMEUBLE RURAL A LA SOCIETE AGRICOLE EXPLOITEE PAR MONSIEUR FRANCOIS GONTIER**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la société EARL GONTIER à exploiter la parcelle cadastrée section AA n°83, appartenant à la commune, à compter de ce jour et pour une durée de 1 an, reconductible par tacite reconduction,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt à usage sur un immeuble rural, présentée en annexe.

✓ **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – BILAN ANNEE 2023 -**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- De fixer la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles à :

Période facturée	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	1 385.33 € / enfant	472.97 € / enfant

- De fixer la participation de la commune de Rivecourt dans le cadre du regroupement pédagogique en prenant en compte les dépenses de fonctionnement des écoles et de la cantine scolaire comme suit :

1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 52 287.24 €

✓ **TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Conformément à l'avis des membres de la commission scolaire et finances du 16 mai 2024, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'augmenter le tarif de la restauration scolaire à 4 € pour un repas enfant, à compter du 1^{er} septembre 2024.

✓ **CREDITS LIVRES – FOURNITURES ET VOYAGES - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Conformément à l'avis rendu par les membres des commissions scolaire et finances, l'assemblée, à l'unanimité décide d'attribuer les crédits suivants, pour l'année scolaire 2024/2025 :

OBJET	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Fournitures	37 € par élève	37 € par élève
Livres	0	4 000 €
Voyages scolaires	1 700 €	4 000 €

✓ **CLASSE DE DECOUVERTE – ANNEE 2024/2025**

Conformément à l'avis rendu par les membres des commissions scolaire et finances réunis en date du 16 mai 2024, l'assemblée, à l'unanimité, émet un accord de principe sur cette proposition.

✓ **DEMANDE D'AIDE A LA PRESCOLARISATION EN MILIEU RURAL – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission des finances du 16 mai 2024, l'assemblée, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aide au fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques, pour l'année scolaire 2024/2025.

✓ **EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Afin de permettre la réalisation du projet, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- D'approuver le programme des besoins portant le coût prévisionnel de l'opération à 1 050 000€ H.T. ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette opération.

✓ **MODIFICATION DE L'AIDE AUX PARTICULIERS A L'ACHAT DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- De modifier l'aide aux particuliers à l'achat de panneaux photovoltaïques « plug and play » en la limitant à 80 % du prix d'achat des panneaux, et plafonnée à 600 €, à compter du 1^{er} juin 2024,
- D'approuver la modification du règlement d'attribution d'aide à l'acquisition de panneaux photovoltaïques,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement définissant l'objet, le montant et les conditions d'attribution de l'aide et toutes pièces afférentes.

✓ **REMUNERATION DU PERSONNEL AFFECTE A L'ENCADREMENT DE SEJOURS, NUIITES OU VEILLEES**

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission finances réunis le 16 mai 2024, et à l'avis rendu par le Comité Social Territorial en sa séance du 4 avril 2024, l'assemblée, à l'unanimité, décide qu'une nuit de garde assurée de 21 heures à 7 heures sera rémunérée sur la base d'un forfait de 3 heures effectives par nuit de présence.

✓ **CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 et de supprimer le poste actuel d'adjoint technique à 25.30/35^{ème} simultanément, afin de nommer un agent du service animation contractuel.

✓ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A 24.70/35^{ème}**

Afin de nommer l'agent contractuel en poste depuis presque 2 ans au sein du service du service animation, l'assemblée, à l'unanimité, décide de créer, conformément à l'avis rendu par les membres des commissions scolaire et finances réunis le 16 mai 2024, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 24.7/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2024.

✓ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A 16.05/35^{ème} ET D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A 29.40/35^{ème}**

Conformément à l'avis rendu par les membres des commissions scolaire et finances réunis le 16 mai 2024 et afin d'uniformiser les temps de travail et d'inclure ces tâches dans leur temps d'emploi, l'assemblée, à l'unanimité, décide de :

- Créer un poste d'adjoint d'animation de 16.05/35^{ème} à partir du 1^{er} septembre 2024 et de supprimer le poste actuel d'adjoint d'animation à 15.75/35^{ème} simultanément afin de nommer un agent du service animation ;
- Créer un poste d'adjoint d'animation de 29.40/35^{ème} à partir du 1^{er} septembre 2024 et de supprimer le poste actuel d'adjoint d'animation à 29/35^{ème} simultanément afin de nommer un agent du service animation.

✓ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

Suite à la mutation interne d'un des agents au service comptabilité, conformément à l'avis rendu par les membres de la commission finances réunis le 16 mai 2024, l'assemblée, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 7.50/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024.

✓ **SUPPRESSION DE POSTES**

Les membres du conseil, à l'unanimité, décident de procéder à la suppression des postes suivants, à compter du 1^{er} juin 2024 :

- **Filière animation :**
 - Animateur principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

- **Filière administrative :**
 - Attaché principal à 35/35^{ème}
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}

- **Filière technique :**
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 30/35^{ème}
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}
 - Adjoint technique à 23/35^{ème}
 - Adjoint technique à 20/35^{ème}

Longueil Sainte Marie, le 31 mai 2024



Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY